

**PLAN DE DEVELOPPEMENT DE
L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR
DE L'ANIMATION ET DU SPORT**



Situation au 31 décembre 2017

Le ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sport a initié en 2015 un plan sur trois années de développement de l'apprentissage dans les domaines de l'animation et du sport (circulaire N° DS/DS.C2/2015/1 du 7 janvier 2015). Ce plan s'est appuyé sur la mobilisation des services déconcentrés, l'engagement de crédits du CNDS et un partenariat formalisé par un protocole d'accord entre le ministère et les branches professionnelles de l'animation et du sport, Régions de France, le CNOSF, le CNAJEP, la Fédération nationale des CFA sport animation tourisme (FNCFASAT). L'objectif était de doubler le nombre d'apprentis afin d'atteindre 6 600 apprentis fin 2017.

Afin de suivre régulièrement l'évolution du nombre d'apprentis dans le secteur de l'animation et du sport, un outil de recueil a été mis à la disposition des DRJSCS : **REC'-App**.

Pour poursuivre en 2017 les travaux entamés en 2015 de collecte des données de l'apprentissage dans le secteur de l'animation et du sport via l'outil « REC'-App », une nouvelle version de cet outil sous Excel a été conçue afin de tenir compte de la réforme du BPJEPS en 4 UC. Elle s'appuie sur l'application FORÔMES qui permet aussi d'identifier dorénavant les apprentis. Seuls les apprentis BAPAAT et autres diplômes en dehors de la filière JS du niveau IV à II restent à saisir puisqu'ils ne sont pas gérés par FORÔMES.

REC'-App a vocation de permettre trois fois par an une photographie de la situation :

- au 30 juin,
- au 31 octobre,
- au 31 décembre.

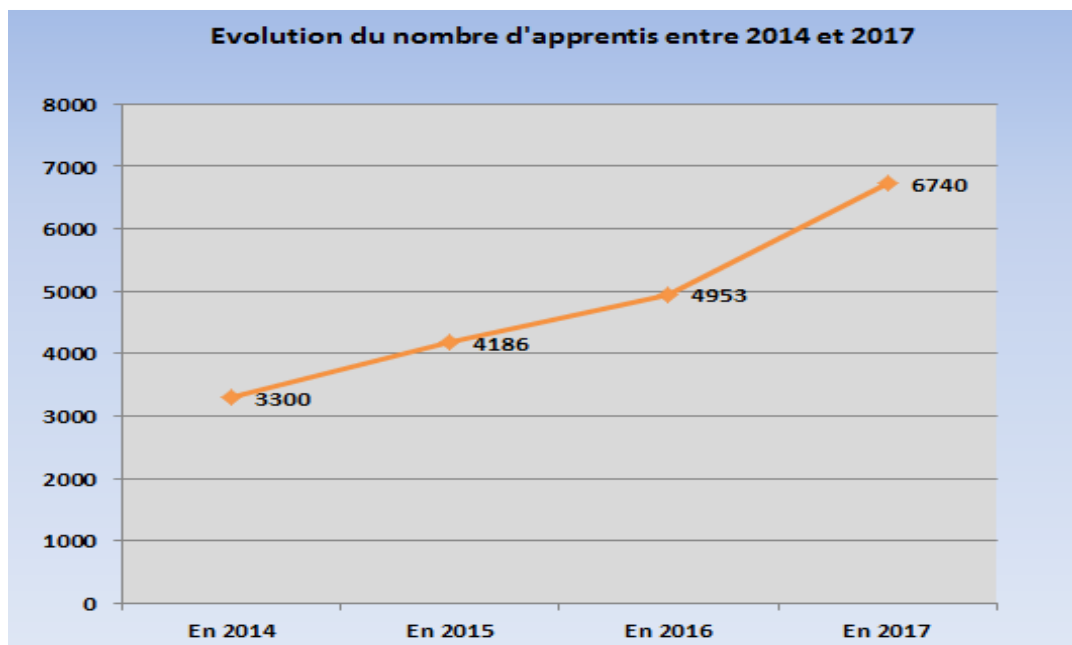
La présente synthèse est donc effectuée à partir de la troisième remontée de 2017 des données collectées par les DRJSCS grâce à cet outil.

Leur nombre

Au 31 décembre 2017, 6 740 apprentis ont été enregistrés.

- 3 722 d'entre eux sont encore en situation d'apprenti au 31 décembre 2017,
- 2 133 ont déjà obtenu leur diplôme dans l'année,
- 885 sont non diplômés (c'est-à-dire que ce sont des apprentis ayant abandonné leur formation ou n'ayant pas encore obtenu la totalité des certifications menant au diplôme qu'ils recherchent).

Le taux de réalisation est donc légèrement au-dessus de l'objectif fixé (102 %) et le doublement du nombre d'apprentis dans les métiers de l'animation et du sport en trois ans a été atteint.



Dans huit régions, les objectifs ont été atteints voire dépassés : la Nouvelle-Aquitaine ; l'Auvergne-Rhône Alpes ; la Bourgogne-Franche-Comté ; la Bretagne ; la Guadeloupe ; l'Ile-de-France ; la Normandie et les Pays-de-la-Loire.

Certaines en sont proches : La Réunion ; l'Occitanie et PACA.

Pour d'autres, elles en sont loin, les trois régions ayant les pourcentages les plus bas étant le Centre-Val-de-Loire, le Grand-Est et les Hauts-de-France en dehors de la Corse, la Guyane, la Martinique et Mayotte où aucun apprenti n'est recensé.

DRDJSCS	2015	2016	2017		
			Objectifs	Résultats	%
GRAND EST	322	333	500	316	63%
NOUVELLE AQUITAINE	307	343	380	465	122%
AUVERGNE-RHONE ALPES	937	1121	1220	1375	113%
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	380	381	510	521	102%
BRETAGNE	114	173	200	240	120%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	256	279	450	304	68%
CORSE	0	0	30	0	0%
GUADELOUPE	35	62	50	52	104%
GUYANE	0	0	10	0	0%
IDF	1036	821	1500	1654	110%
LA REUNION	16	30	50	46	92%
MARTINIQUE	0	0	30	0	0%
MAYOTTE	0	0	10	0	0%
OCCITANIE	267	364	460	438	95%
HAUTS-DE-France	205	164	300	231	77%
NORMANDIE	225	305	340	413	121%
PACA	315	396	440	381	87%
PAYS DE LA LOIRE	39	181	120	304	253%
TOTAL	4454	4953	6600	6740	102%

Leur genre

Les apprentis en 2017 sont majoritairement des hommes (62% contre 60 % en 2016). Là encore, la moyenne nationale cache des situations contrastées : ainsi en Bourgogne-Franche Comté 80,42 % des apprentis sont des hommes, tandis que dans le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine et à La Réunion, la parité est respectée.

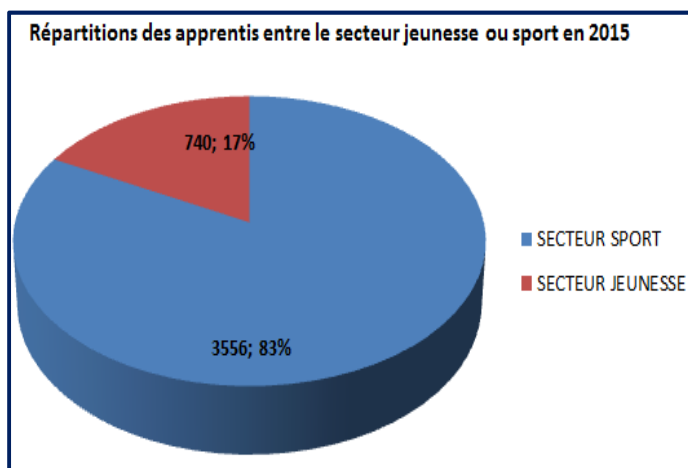


Cependant ces moyennes sont construites sur des situations disparates selon la formation.

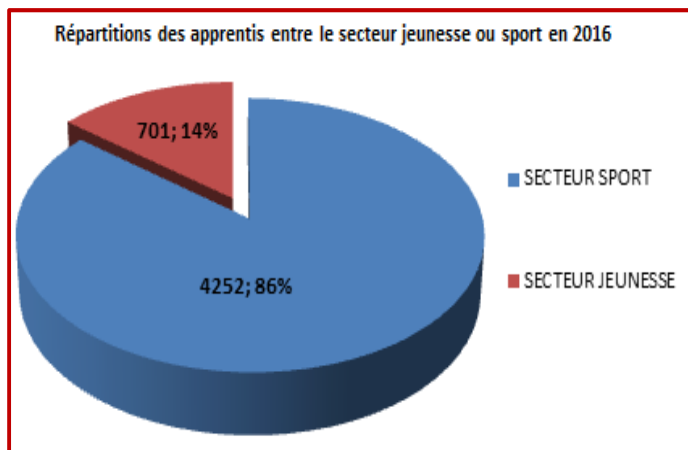
Leur secteur

On comptabilise peu d'apprentis dans le secteur de l'animation même si cette tendance s'améliore un peu par rapport à 2016 tout en restant inférieure en pourcentage par rapport à 2015 :

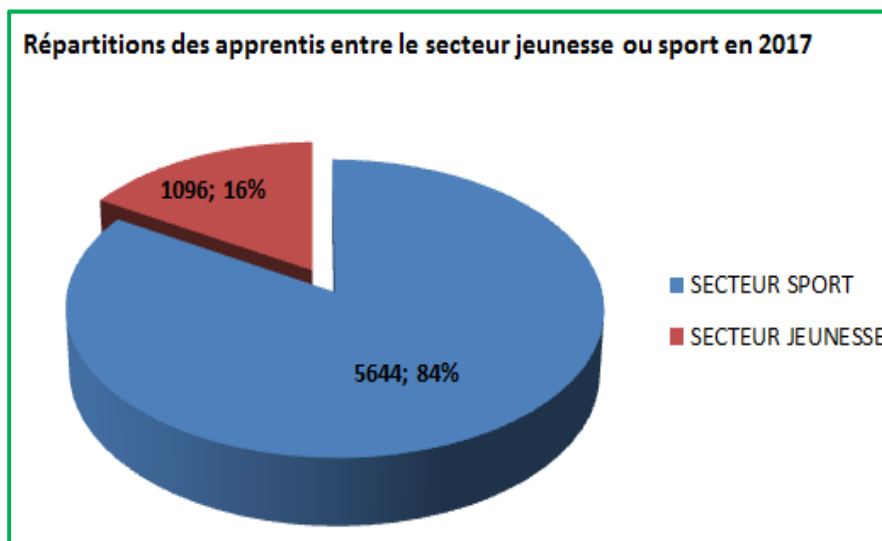
- 1 096 apprentis en animation (soit 16 % là où on avait 14% en 2016) ;
- contre 5 644 en sport.



2015
83% SPORT
17% JEUNESSE



2016
86% SPORT
14% JEUNESSE



2017
84% SPORT
16% JEUNESSE

Leur âge

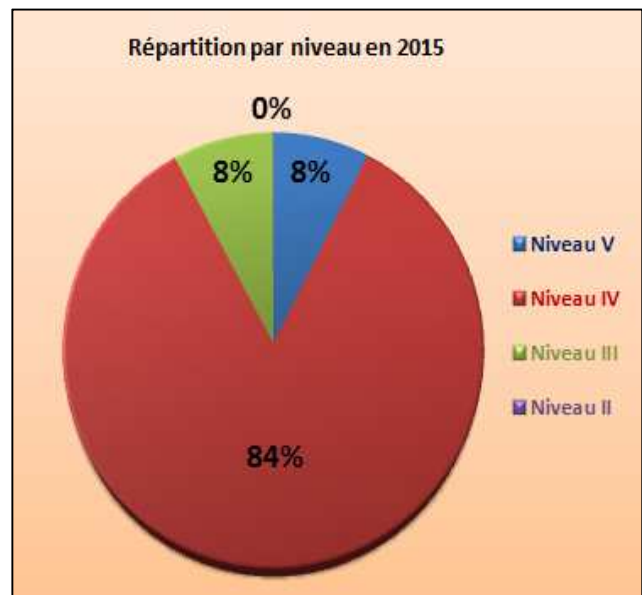
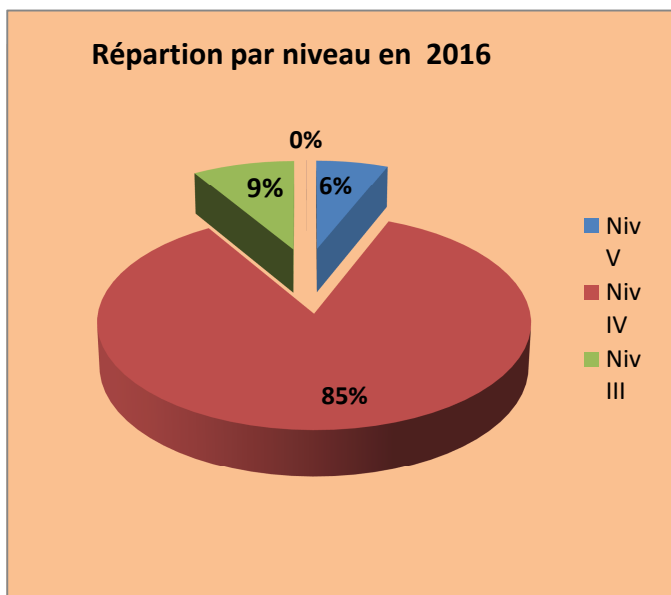
La moyenne d'âge des apprentis comme en 2016 reste à 21 ans, malgré l'expérimentation dans neuf régions de l'apprentissage jusqu'à 30 ans.

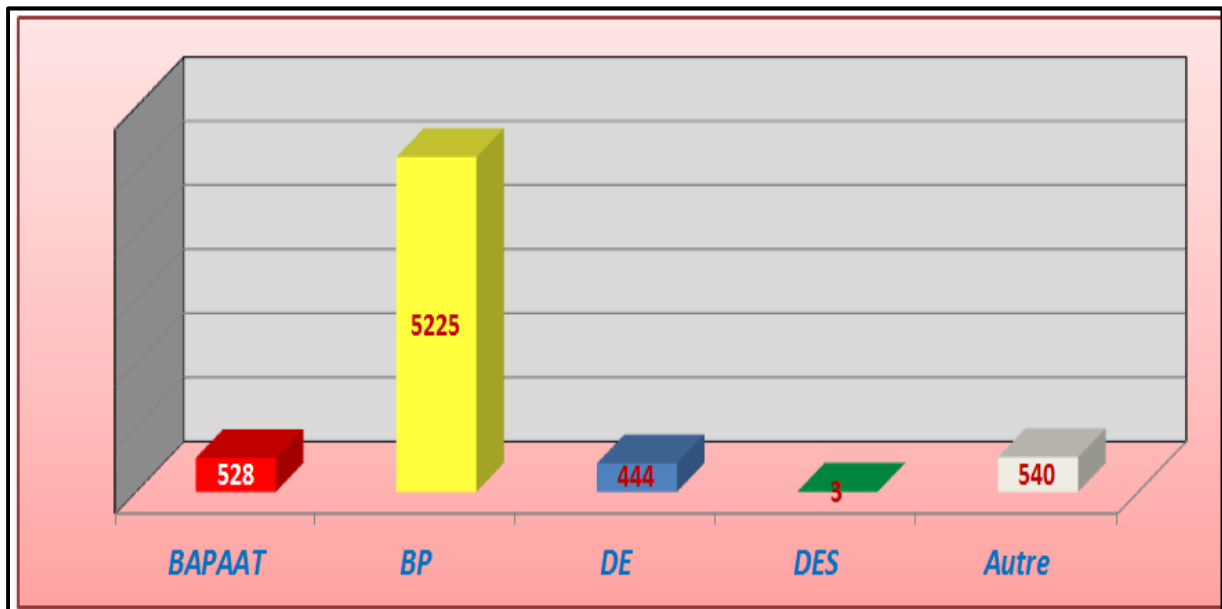
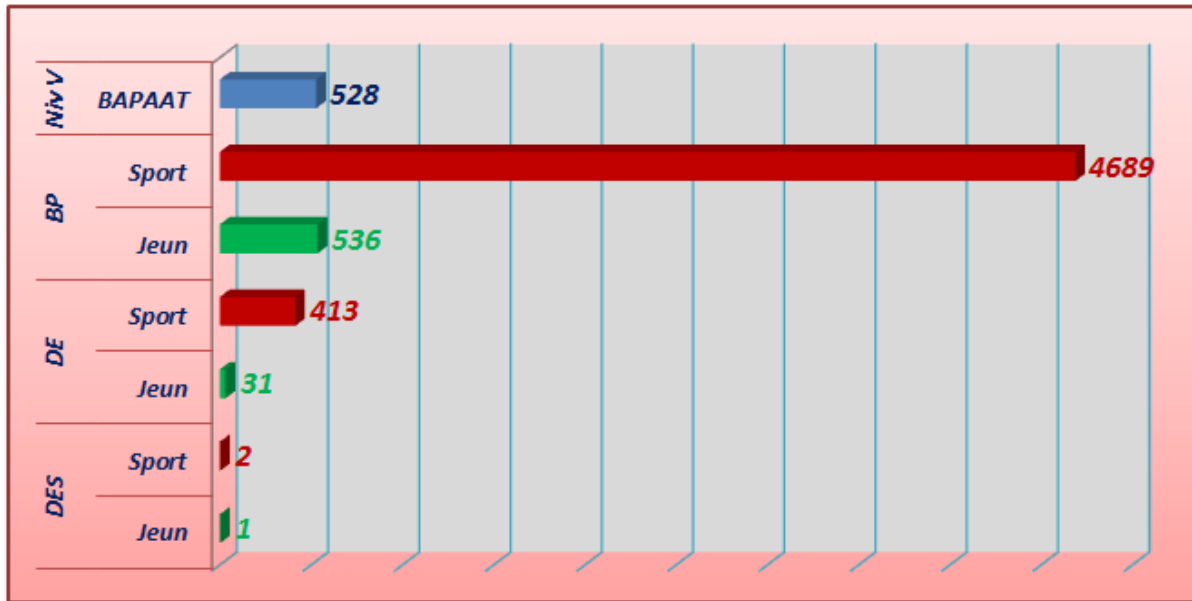
Les diplômes recherchés

C'est essentiellement le niveau IV qui est recherché avec 84 % (contre 85% en 2016) des apprentis mais il est bon de rappeler que c'est aussi le premier niveau d'encadrement en autonomie dans les métiers réglementés du sport.

Les diplômes représentent, pour le niveau V, 9% et, pour le niveau III, 7 %.

On ne comptabilise que trois apprentis en formation de niveau II en DESJEPS « Direction de structure et de projet » et « Judo-Jujitsu », en Ile-de-France et dans les Pays-de-la-Loire.





Si toutes les régions ont des apprentis sur des diplômes de niveau IV, ces moyennes nationales cachent des disparités régionales ainsi :

- Il n'y a pas d'apprentis en DEJEPS en Guadeloupe ni à la Réunion ;
- Le Centre-Val-de-Loire, la Guadeloupe, l'Occitanie, la Réunion, les Hauts-de-France et les Pays-de-la-Loire ne recrutent aucun apprenti en BAPAAT, alors que l'Ile-de-France en a accueilli 338.

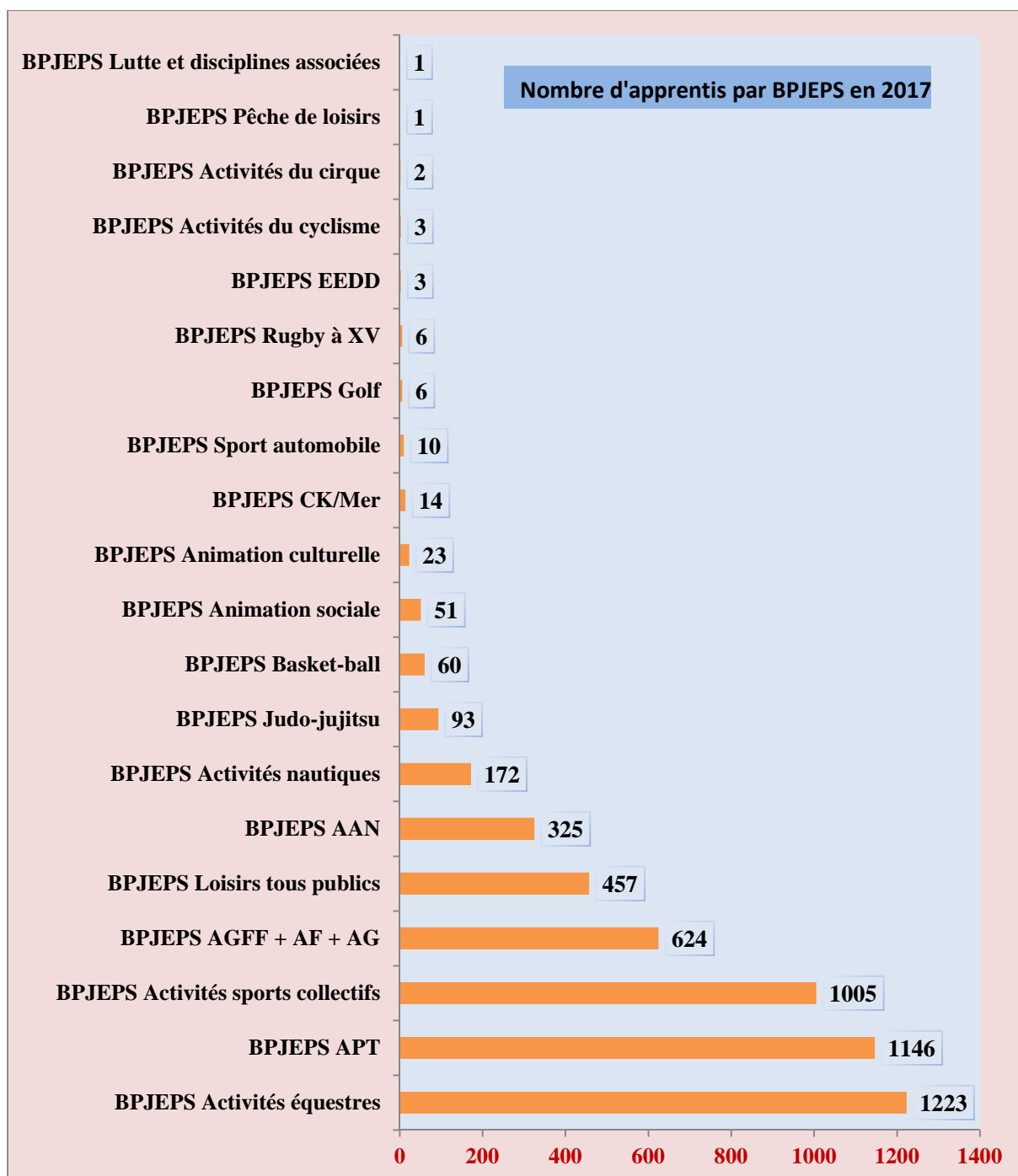
Concernant le BAPAAT :

- Il attire des apprentis dans 8 régions.
- L'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ile de France regroupent plus de 81 % des 528 apprentis en BAPAAT.

Concernant le BPJEPS :

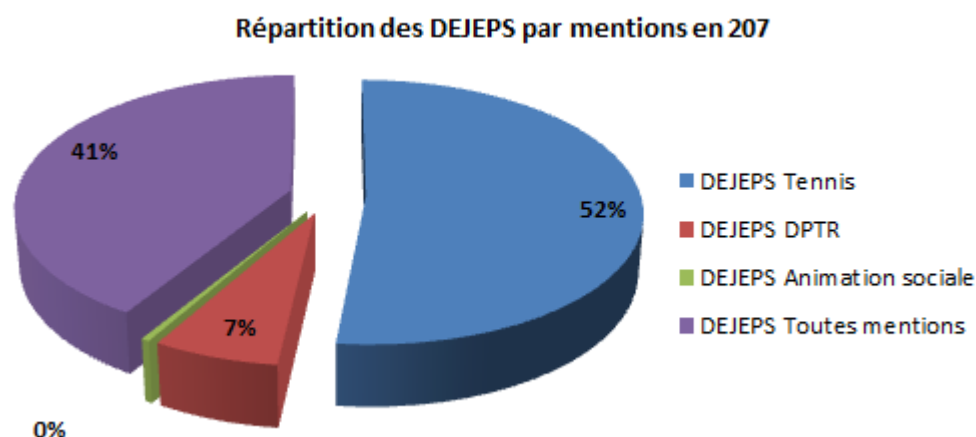
- 10 spécialités du BP JEPS regroupent à elles seules 99% des apprentis du niveau IV.

Les spécialités qui regroupent le plus d'apprentis sont les activités équestres (23%), les activités physiques pour tous (22%), les sports collectifs (19%) ; viennent ensuite les activités AGFF+AF+AG (12%), les loisirs tous publics (9%), les activités de la natation (6%).



Concernant le DEJEPS :

- la mention « Tennis » représente près de 52% des apprentis en formation de niveau III (230 sur 444). Il convient de préciser que le DEJEPS Tennis est le premier niveau de qualification professionnelle de la filière qui n'a pas de diplôme de niveau IV.
- Près de 7% des apprentis en DEJEPS le sont dans la spécialité « Développement de Projets, Territoires et Réseaux (DPTR) ».



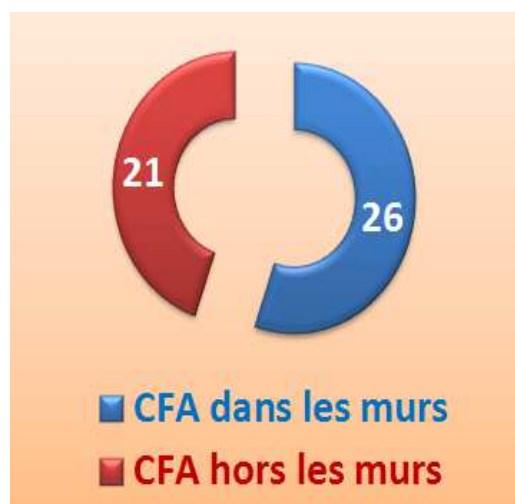
Concernant le DESJEPS :

- Seuls trois apprentis ont obtenu un diplôme ou sont en cours de formation de niveau II en DESJEPS « Direction de structure et de projet » ou « Judo-Jujitsu ».

Les CFA

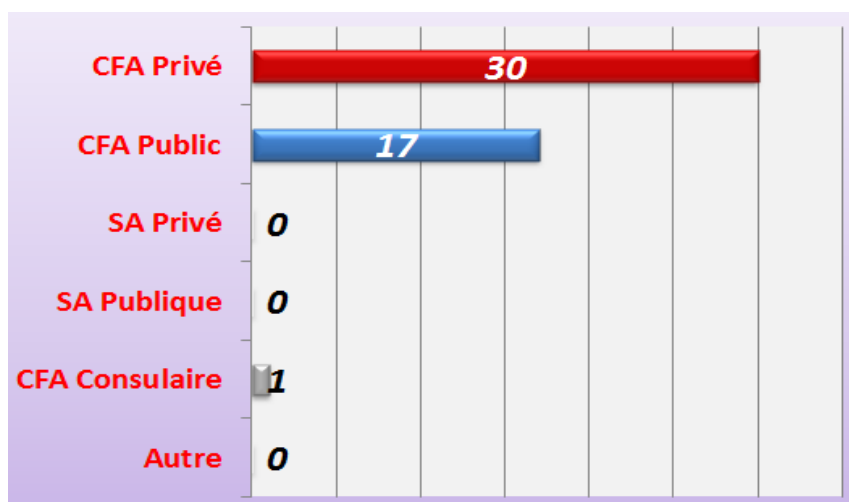
La remontée faite par les services permet de confirmer l'existence de 48 CFA partenaires avec qui les DRJSCS travaillent dont :

- 30 CFA privés (63%) ;
- 55% sont « dans les murs », c'est-à-dire que les formations sont organisées par les CFA et 45% sont « Hors murs », c'est-à-dire organisées par des unités de formation par apprentissage (UFA) sous la responsabilité administrative et pédagogique du CFA de rattachement.



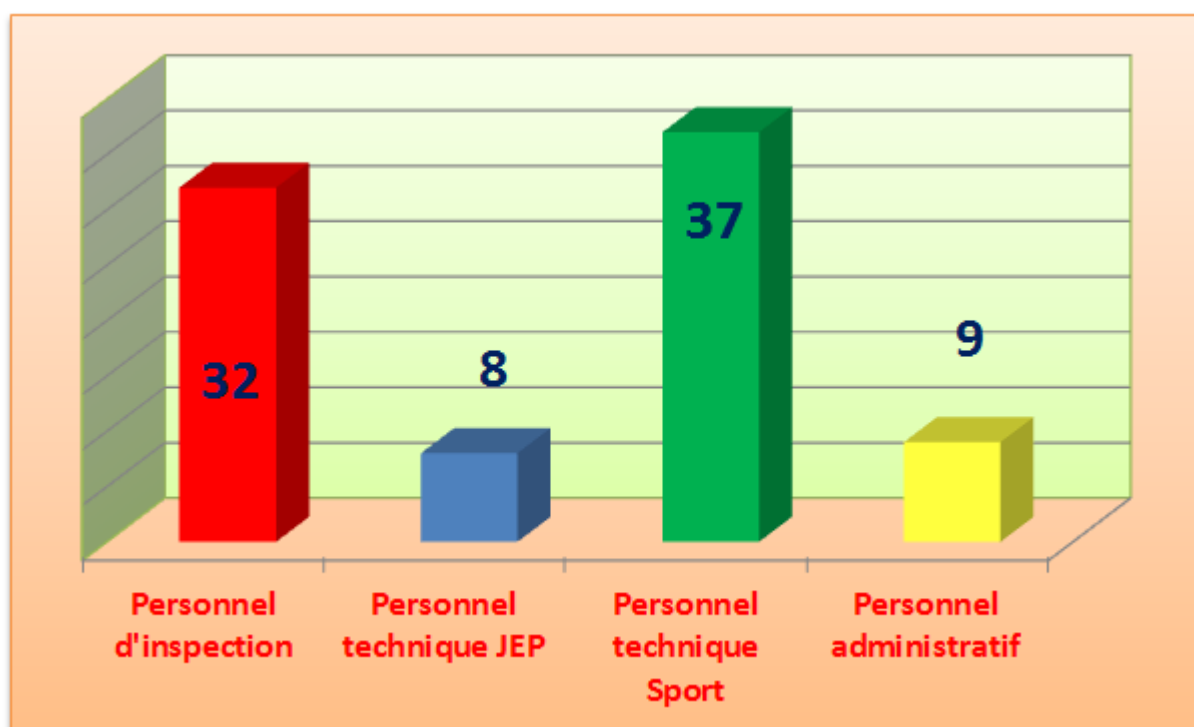
On y retrouve évidemment les vingt CFA qui font partie de la FNCFA SAT mais aussi :

- Des CFA agricoles (dont des centres de formation professionnelle et de promotion agricole).
- Des CFA interprofessionnels.
- Des CFA omnisports ...



Les équipes mobilisées dans les DRJSCS

86 personnes sont directement mobilisées sur le sujet de l'apprentissage au sein des missions régionales de l'apprentissage que les directeurs régionaux ont mises en place (92 en 2016, 145 en 2015).



Parmi ces 86 personnes, on comptabilise :

- 15 inspecteurs de l'apprentissage (17 en 2016, 23 en 2015),
- 32 experts (37 en 2016/ 56 en 2015),

plus directement sollicités par les CFA et leurs apprentis.



Perspectives pour 2018

Alors que depuis 2012 le nombre de bénéficiaires de l'apprentissage en France stagne (412 400 actuellement), dans les métiers de l'animation et du sport le nombre d'apprentis a été doublé entre 2015 et 2017.

Au moment où la concertation relative à la réforme de l'apprentissage se déroule, ce dispositif de formation revêt de nombreux atouts dans les métiers de l'animation et du sport grâce notamment à :

- Une structuration des diplômes professionnels basée sur l'alternance favorable au développement de l'apprentissage dans notre secteur. Le modèle de nos diplômes s'accommode des obligations liées à l'apprentissage (maître d'apprentissage, exigences auprès des organismes de formations...), développé et explicité dans le code du travail, .
- Une bonne insertion professionnelle des apprentis de notre champ : avec un taux d'employabilité de 85% (contre 65% sur l'ensemble des apprentis), dont 91 % dans le secteur d'activité du diplôme obtenu selon les statistiques de la Fédération nationale des CFA du sport de l'animation et du tourisme (FNCFA SAT) ;
- Un taux d'abandon en cours de formation de 7,3% et donc inférieur à la moyenne nationale qui est de 21 % tous secteurs confondus ;

- Une habilitation délivrée par les DRJSCS aux organismes de formation pour l'organisation des formations en parfaite concordance avec les critères du décret « qualité ».

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur doit rester une priorité au moment où le gouvernement entend réformer l'apprentissage en simplifiant les procédures et le dispositif afin conforter l'apprentissage comme une voie d'excellence.

Dans l'attente du nouveau cadre réglementaire qui sera adopté d'ici l'été, le développement de l'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport demeure une priorité pour le ministère des sports en 2018, notamment dans la perspective pour la France d'accompagner le développement de la pratique sportive et d'organiser les jeux olympiques de 2024.



Le CNDS s'est mobilisé afin d'accompagner le plan de relance dans l'apprentissage. Des aides ont pu être mobilisées sur la part territoriale à destination des clubs, comités et ligues accueillant un apprenti.

Les remontées mensuelles du CNDS à partir des dossiers instruits et comptabilisés sur la base ORASSAMIS, font ressortir qu'au 31 décembre 2017, 2 338 395 € ont été fléchés sur l'apprentissage afin d'accompagner 757 structures.

Sur trois ans, plus de 5,4 millions d'euros ont permis de mobiliser 1 622 aides à destinations des structures sportives.

Année	Aides mobilisées	Montant	Aide moyenne	Ration Aides / apprentis sport
2015	346	1 171 941€	3 387€	10%
2016	519	1 920 328€	3 700€	12%
2017	757	2 338 395€	2 957€	11,2%
Total	1 622	5 430 664€	3 350€	